



## PRESENTATION DES BILANS PSYCHOLOGIQUES ET TARIFS

Le Pôle de Psychologie de l'Enseignement Catholique de Lille vous propose **TROIS FORMULES**, à choisir au moment de la prise de rendez-vous auprès du secrétariat.

La **FORMULE 1**, se compose en 2 parties :

- A. **La rencontre et le bilan (environ 4 heures)**, décomposés en 3 temps :
- 1/ Un **entretien initial** avec le psychologue, permettant de clarifier la demande. Cet entretien se fait habituellement en présence des parents et de l'enfant.
  - 2/ Un **temps de bilan** durant lequel les aptitudes intellectuelles de l'enfant ses motivations professionnelles ou les éléments de sa personnalité sont évalués, selon le motif de la demande. Seul l'enfant est alors présent.
  - 3/ Un **entretien terminal** durant lequel le psychologue présente aux parents et à l'enfant les conclusions du bilan qu'il a réalisé.
- B. **L'analyse des résultats et la rédaction du compte-rendu écrit qui est envoyé ultérieurement (2h30)**

La **FORMULE 2**, d'une durée totale de 2h30 concerne les seuls élèves de Première, Terminale et post-Bac. Elle comporte 3 temps :

- 1/ Un **entretien initial** avec le psychologue, permettant de clarifier la demande. Cet entretien se fait habituellement en présence des parents et de l'enfant.
- 2/ Un **temps de bilan** durant lequel une recherche des motivations du jeune est réalisée, afin de clarifier ses choix et sa connaissance des filières, diplômes et professions. Seul l'enfant est alors présent
- 3/ Un **entretien terminal** durant lequel le psychologue présente aux parents et à l'enfant les conclusions du bilan qu'il a réalisé.

La **FORMULE 3**, ou « bilan psychométrique » d'une durée totale de 4h00 en 3 temps :

- 1/ Un **entretien initial** avec le psychologue, permettant de clarifier la demande. Cet entretien se fait habituellement en présence des parents et de l'enfant.
- 2/ Un **temps de bilan** durant lequel les aptitudes intellectuelles de l'enfant sont évaluées. Seul l'enfant est alors présent.
- 3/ Un **entretien terminal** durant lequel le psychologue présente aux parents et à l'enfant les conclusions du bilan qu'il a réalisé.

Cette formule comprend la rédaction et la fourniture ultérieure d'un compte-rendu écrit.

## Tarifs des bilans psychologiques

Le **bilan psychologique** nécessite des étapes et un coût important (temps de travail du psychologue et du secrétariat, prix des protocoles de tests et du matériel, etc...) qui ne peut être assuré par les seules cotisations diocésaines annuelles. Pour que ce service puisse continuer à être proposé dans les meilleures conditions possibles, une participation financière est demandée.

Le bilan sera effectué à **LILLE, HAZEBROUCK ou DUNKERQUE** en fonction de votre lieu de domicile.

### ► Plusieurs tarifs sont proposés :

1/ Pour la **FORMULE 1**, les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (cf. mode de calcul et tarifs ci-dessous). Cet étagement tient compte des charges et ressources de chaque famille et, grâce au principe de solidarité, permet ainsi que les consultations restent accessibles aux familles dont le quotient familial est le plus modeste.

2/ Pour la **FORMULE 2**, il existe 2 tarifs différents, selon la situation de l'enfant :

- 120 € s'il est scolarisé dans un établissement privé du diocèse de Lille
- 150 € s'il est scolarisé dans un établissement public ou dans un autre diocèse

3/ Pour la **FORMULE 3**, le tarif est unique : 180 €.

### ► Comment calculer le quotient familial (QF) pour la Formule 1 ? :

Deux éléments de l'avis d'imposition année N-1 sont nécessaires :

- **Le nombre de parts du foyer fiscal**
- **Le revenu fiscal de référence**

Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts. Une fois ce QF obtenu, se reporter au tableau ci-dessous afin de déterminer la participation correspondante.

	<b>Le quotient familial se situe</b>	<b>La participation financière est de</b>
<b>Tarif 1</b>	Entre 0 et 5 499	205 €
<b>Tarif 2</b>	Entre 5 500 et 9 499	250 €
<b>Tarif 3</b>	Au-delà de 9 500	305 €

A NOTER : **Des modalités d'étalement peuvent être envisagées avec le secrétariat.**

► **Le montant de la participation (à l'ordre de ADISEC LILLE en cas de règlement par chèque) est à verser au moment de la confirmation de la demande de bilan et constitue un engagement de part et d'autre.** Sauf à voir s'appliquer par défaut le tarif 3, il est demandé de bien vouloir fournir l'avis d'imposition de l'année N-1 (qui sera détruite à réception de la participation).

Dans le cas où l'enfant ou ses parents ne se présenteraient pas au jour indiqué, il ne sera remboursé que la moitié de la somme versée, pour compenser les frais engagés pour satisfaire la demande (organisation du travail des psychologues et du secrétariat, dossier, etc...).